Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENCÉPAGEMENT DU VIGNOBLE

Modification de l'assortiment cantonal des cépages

Afin de permettre aux viticulteurs une certaine diversification de leurs productions et de répondre aux besoins d'une clientèle de plus en plus friande en vins de qualité. spéciaux et originaux, le Conseil d'Etat a décidé d'intégrer 6 nouveaux cépages à l'assortiment cantonal du 16 octobre 1992.

Depuis plusieurs années, en collaboration avec la Station fédérale de recherches en production végétale de Changins et certains viticulteurs, l'Office cantonal de la viticulture conduit sous contrats des essais de cépages ne figurant pas dans l'assortiment cantonal.

Aujourd'hui, expérimentations faites, les variétés suivantes ont été retenues, ayant donné satisfaction au terme des périodes-tests :

Cépages européens blancs

- Chenin blanc
- Salvagnin blanc
- Sémillon
- Viognier

Cépage européen rouge

- Carminoir

Cépage interspécifique rouge

- Régent

Enfin, l'assortiment fédéral ne faisant plus état des porte-greffes - qui sont ainsi laissés au libre choix des viticulteurs - leur mention disparaît du nouvel assortiment cantonal.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 avril 2001

Dominique Favre, chef de l'Office cantonal de la viticulture, 021/803'08'33